

TARIFS DES EMPLACEMENTS POUR LES DEUX JOURS

EXEMPT DE TVA

1°) PRIX DE LOCATION DES STANDS COUVERTS

Limité à 1 stand par exposant, installés Place de l'Eglise..... 12 €

Entourage panneauté, plancher, couverture tôle ondulée et façade rideaux.
Surface 3m X 3 m. 2.85 m de hauteur de façade et 2.35 mètres de hauteur de fond.
Avec éclairage, mais pas de branchement électrique prévu :

2°) PRIX DE LOCATION SOUS la Halle (emplacement maximum 5 m) le m 4 €

Branchement électrique (uniquement sous la halle). Chèque de caution de 30 €
(Sera rendu le dimanche soir).

Règlement de l'emplacement à envoyer en Mairie de Bray, comité des Foires et des Fêtes pour le 21 novembre dernier délai. Les chèques seront encaissés une semaine avant la manifestation.

Le Comité n'est pas responsable des vols ou dégâts qui pourraient se produire. Attention, aucun des lieux n'est gardienné la nuit. La halle sera fermée à clé durant la nuit, mais pas de fermeture pour les stands, le matériel doit être retiré par l'exposant le samedi soir et réinstallé le dimanche matin.

SECURITE :

Les exposants devront respecter les normes de sécurité en vigueur.

Nous attirons tout particulièrement leur attention sur les points suivants :

1°) Les matériaux de revêtement (tentures, vélum, éléments de décoration ou d'habillage flottant) seront rendus difficilement inflammables (M2) par ignifugation.

2°) Les installations électriques, volantes devront respecter les normes U.T.E. Elles devront être conformes au chapitre III du règlement de sécurité dans les expositions, foires, salons, notamment en ce qui concerne l'exécution de travaux comme le précise l'article T 44 de la réglementation précitée.

3°) Les appareils au butane à panneaux radiants sont formellement interdits, mais ceux à catalyse sont autorisés. Groupes électrogène interdits.